

Action

IN(tervention)
 ψ (chologique)

Contenu

Préambule	3
PROJET : Action IN(tervention) ψ(chologique) COVID-19	4
Objectif	4
Pour les psychologues	5
Conseils TéléPsychologie	7
Pour le public	9
PROJET : Action IN(tervention) ψ (chologique) COVID-19	9

Préambule

La pandémie mondiale confronte tous les êtres humains à un vécu psychique extrêmement fragile, anxiogène et d'incertitude existentielle.

Certains voient leur proches devenir malades, parfois mourir, les hôpitaux sont saturés et n'ont presque plus de lits disponibles...

Certains ont peur d'être contaminés ou que leurs proches, les parents âgés et fragiles, ne le soient...

Certains ne sont pas seulement confinés, mais aussi seuls chez eux...

Les professionnels de santé qui travaillent en première ligne, à l'hôpital et en ville sont déjà en burn-out, abattus et sous le choc traumatique de l'afflux des malades et des décès... De même, les policiers et les soldats qui viennent en renforts pour le contrôle, mais aussi pour le transport des malades... mais intimidés pour demander de l'aide parce-que vécus comme forts !

Les femmes enceintes craignent pour leurs bébés... les parents pour leurs enfants...

Les couples se retrouvent confinés les uns avec les autres qui peut entraîner les disputes... En Chine, les demandes de divorces aurait explosé...

Les personnes psychiquement déjà vulnérables sont encore plus précaire...

L'intensité et la durée de ce vécu d'incertitude existentiel, ainsi que le manque de repères identificateurs stables, peuvent être source de réactualisation de certaines souffrances identitaires, en particulier chez les personnes vulnérables, surtout dans le domaine de la santé mentale.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), toute personne est ainsi affectée de stress traumatique, avec des sentiments d'incertitude, d'irritabilité, d'angoisse, de panique, de solitude, d'insomnies... Confrontée aussi à l'« infodémie », un flux ininterrompu d'informations nécessairement anxiogènes.

Plus la quarantaine sera longue, plus les répercussions sur la santé mentale risquent d'être importantes...

Dans ce contexte, il semble plus que nécessaire de proposer et d'offrir une possibilité de rencontre intersubjective individuelle et/ou collective, à titre préventif, voire psychothérapeutiques.

La conception de la famille et de la place de l'individu dans son environnement, seul, en couple, avec ses enfants, dans la relation à ses parents et ses grands parents, sont influencés par la culture, en termes d'identification, appartenance et ou provenance. C'est pour cela que ce projet s'inscrit dans une proposition de consultations à l'échelle mondiale et dans la langue maternelle des personnes.

PROJET : Action IN(tervention) ψ (chologique) COVID-19

Préserver l'équilibre psychique et social, tout en restant chez soi, ne pas risquer de transmettre le virus.

Objectif

Objectif : Toute personne, confrontée à une situation exceptionnelle, peut avoir des réactions qui sont peu ou inhabituelles. Ce type de réactions peut inquiéter un grand nombre de personnes, parce qu'elles sont nouvelles, inattendues ou particulières. Au bout de quelques jours ou semaines, cela va s'atténuer et passer. Mais si cela perdure, la sollicitude ou les signes de compassion ne sont pas suffisants, aussi vous pouvez avoir recours à des professionnels qualifiés.

Les psychologues peuvent offrir aux citoyens la possibilité de consultations, afin de faire sereinement face au contexte actuel particulièrement anxiogène (personnes atteintes du virus et leur entourage, les professionnels de santé, la situation de mesures de protection de la population...).

Pour les psychologues

De nombreux psychologues nous ont contactés, désireux de participer activement à la prise en charge psychologique de nos citoyens, pris dans la situation du COVID-19.

Par mesure de sécurité, ces consultations ne peuvent avoir lieu qu'au moyen des outils technologiques de l'information et de la communication. Ainsi, les questions des professionnels portaient notamment sur les questions techniques - Skype ?, téléphone ?, What's App ?

Certes, la situation est urgente, mais il ne faut pas perdre de vue les règles déontologiques, mais aussi les règles de protection et de sécurité des données personnelles, de la préservation de l'intimité et de l'espace psychiques des personnes concernées. Il s'ensuit que les outils ci-dessus ne sont nullement adaptés.

La téléconsultation répond aux mêmes exigences que l'exercice de la psychologie et de la psychothérapie, par des professionnels possédant les titres nécessaires à cet exercice, aux règles de déontologie.

De son côté, le professionnel doit disposer d'un lieu calme qui permet la confidentialité des échanges, des outils de communication et des outils informatiques, avec une messagerie sécurisée de santé et/ou accès à une plateforme d'échange sécurisée.

Il a été donc nécessaire de penser rapidement à une plateforme sécurisée, garante de ces règles, mais qui serait aussi spécifique à la prise en charge psychologique et/ou psychothérapeutique, répondant au désir des psychologues de s'unir dans cette action.

D'où notre proposition d'unir les psychologues dans le cadre du réseau « ACTION IN(tervention)ψ(chologique) COVID-19 » et d'où le choix de la plateforme bemypsy.com.

La plateforme bemypsy.com peut permettre d'aider les professionnels, psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes, disposant des diplômes et des numéros Adéli en vigueur en France, à maintenir une écoute partout dans le monde.

Elle offre un package complet :

- gestion des agendas ;
- gestion des paiements des séances ;
- 4 modes de consultations à distance, intégrés dans l'outil et sécurisés (visio, audio, téléphone, tchat).

Après nos échanges, ladite plateforme a décidé d'offrir la gratuité de l'outil à tous ces professionnels afin d'offrir au public un espace de parole : L'abonnement à la plateforme est généralement de 39€ mensuels, mais pour faire suite aux conditions exceptionnelles du

CORONAVIRUS, nous proposons une gratuité d'abonnement pour ceux qui souhaiteraient offrir des consultations gratuites dans ce contexte.

Cette gratuité sera valable aussi longtemps que la situation sanitaire urgente le nécessitera, au moins pendant un mois, mais la décision sur la gratuité ou un autre tarif dépend du professionnel lui-même.

Nous précisons que, pour ces professionnels, les inscriptions sont dépourvues d'engagements ultérieurs. Chaque professionnel est libre d'arrêter ou de poursuivre avec l'outil au-delà de cette période, via l'abonnement.

Pour ladite action, il doit néanmoins préciser combien d'heures de gratuité il est prêt à fournir.

Parallèlement, nous mettons en place, sur bemypsy.com, un espace de solidarité en proposant la gratuité des séances pour les sujets en difficultés psychologiques, en lien avec le CORONAVIRUS.

Chaque psychologue a son espace professionnel sur la plateforme, où il pourra organiser son activité, suivre ses propres patients et en capter de nouveaux.

Pour faciliter les inscriptions des psychologues sur bemypsy.com, nous avons créé deux guides, les « Modes opératoires », l'un pour le professionnel et l'autre que ce dernier pourra envoyer à la personne concernée. Un accompagnement est également organisé pour les professionnels, afin de se familiariser à l'outil.

Si vous souhaitez participer à cette action, envoyez un mail à reseau.psychologues@gmail.com, en précisant :

- votre nom et prénom, votre profession, le numéro d'Adeli, e-mail, un numéro de téléphone,
- dans quelles langues vous pouvez effectuer les consultations,
- combien d'heures (soit journalières, soit hebdomadaires) êtes-vous prêt à offrir en séances gratuites,

tout en joignant la copie de vos diplômes requis pour l'exercice de votre précision.

Dès la réception de ces pièces et données, nous vous enverrons, les deux Modes opératoires, ainsi qu'un code qui sera à renseigner lors de votre inscription sur bemypsy.com dans l'espace partenaire.

En dernier lieu, Mme Senja STIRN, M. Antoine MOLLERON et M. Gilbert LACANAL et d'autres « anciens » qui le souhaitent, peuvent proposer une « téléexpertise » pour les professionnels participants, à leur demande, pour des avis à distance, sur la base des informations psychologiques liées à la prise en charge. Ce type de « téléexpertise » peut aussi être organisé de manière collective, en visioconférence.

Nota bene : le projet a été construit en s'appuyant sur :

Code de déontologie des psychologues français (2012). Téléchargement : <http://www.cncdp.fr/index.php/code-de-deontologie>.

Métacode d'éthique européen, (2008). European Federation of Psychologist's Associations (EFPA). Téléchargement en français et en anglais : <http://europsy.fr/meta-code-d-ethique-efpa>.

Guida para la practica de la Telepsicologia (2017). Consejo General de la Psicologia, Espana. Téléchargement : <http://www.cop.es/pdf/telepsicologia2017.pdf>.

Guidelines for Psychologists. Joint Task Force for the Development of Telepsychology (2013). American Psychologist, 68(9), 791-800. (APA, American Psychological Association). Téléchargement : <https://www.apa.org/pubs/journals/features/amp-a0035001.pdf>.

Téléconsultation et téléexpertise, Fiche Mémo, (2019). HAS. Téléchargement : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2971632/fr/teleconsultation-et-teleexpertise-guide-de-bonnes-pratiques.

The provision of psychological services via the internet and other non-direct means. (2006), EFPA.

Conseils TéléPsychologie

AVANT LA TÉLÉCONSULTATION

Information et recueil des données et du consentement de la (les) personne(s) concernée(s)

- Avant toute intervention, le psychologue s'assure du consentement libre et éclairé de ceux qui le consultent ou qui participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il a donc l'obligation de les informer de façon claire et intelligible des objectifs, des modalités et des limites de son intervention, et des éventuels destinataires de ses conclusions (art. 9, Code de déontologie des psychologues). Il assure la personne de la confidentialité.
- En ce qui concerne les mineurs ou les majeurs protégés : L'évaluation, l'observation ou le suivi au long cours auprès de mineurs ou de majeurs protégés proposés par le psychologue requièrent outre le consentement éclairé de la personne, ou au moins son assentiment, le consentement des détenteurs de l'autorité parentale ou des représentants légaux (art. 11, CDP).

Pertinence de la téléconsultation

- Le professionnel juge de la pertinence de la téléconsultation au regard :
 - de la situation clinique du patient (par exemple, il peut considérer que la personne concernée nécessite une consultation auprès d'un médecin, un psychiatre...) ;
 - dans le cadre de la présente action, les séances non-payantes sont exclusivement réservées aux difficultés liées à la situation COVID-19 ; pour toute autre demande, le professionnel propose une consultation payante.
- À tout moment, si le professionnel juge que la téléconsultation n'est pas ou n'est plus adaptée à la situation de la personne, il lui propose une prise en charge adaptée, dans le sens du parcours de soins coordonné.

DÉROULÉ DE LA TÉLÉCONSULTATION

- La téléconsultation est réalisée par vidéotransmission.
- Le « Mode opératoire », guide pratique et destiné à la personne concernée, est envoyé à ce dernier par le professionnel assurant la téléconsultation.
- Le patient doit être identifié et la vérification de son identité est tracée, s'assurant :
 - que l'identité du patient qui bénéficie de la téléconsultation est bien la bonne ;
 - que le professionnel dispose de données d'identification de la personne : nom de naissance, prénom(s), date et lieu de naissance, sexe, localisation exacte du patient, numéro de téléphone (en cas de nécessité d'organiser une prise en charge en urgence ou de recontacter le patient si la téléconsultation est interrompue).
- À tout moment, il peut être mis fin à la téléconsultation à l'initiative du professionnel ou du patient (par exemple, si le professionnel estime que la téléconsultation n'est plus adaptée à la situation du patient, mais avec une autre proposition de prise en charge).

TENUE DU DOSSIER

- Le professionnel tient un dossier du patient où il enregistre ses comptes-rendus.
- S'il est nécessaire, un compte-rendu ou autres courriers (demande de consultation...) peuvent être adressés, de manière sécurisée, à un professionnel de santé associé, et ne comportant les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaire. La transmission à un tiers requiert l'assentiment de l'intéressé ou une information préalable de celui-ci (art. 17, CDP).

Nota bene

- Pour les psychologues de la fonction publique (fonctionnaires ou contractuels), ce type de consultations relève du cumul d'activités.

Pour le public

Préserver l'équilibre psychique et social, tout en restant chez soi, ne pas risquer de transmettre le virus.

PROJET : Action IN(tervention)ψ(chologique) COVID-19

Objectif : Toute personne, confrontée à une situation exceptionnelle, peut avoir des réactions qui sont peu ou inhabituelles. Ce type de réactions peut inquiéter un grand nombre de personnes, parce qu'elles sont nouvelles, inattendues ou particulières. Au bout de quelques jours ou semaines, cela va s'atténuer et passer. Mais si cela perdure, la sollicitude ou les signes de compassion ne sont pas suffisants, aussi vous pouvez avoir recours à des professionnels qualifiés.

Les psychologues peuvent offrir aux citoyens la possibilité de consultations, afin de faire sereinement face au contexte actuel particulièrement anxiogène (personnes atteintes du virus et leur entourage, les professionnels de santé, la situation de mesures de protection de la population...).

BemyPsy, le Réseau national des psychologues et les Psychologues du Monde, en collaboration avec Senja STIRN, Dr ès psychologie, viennent d'activer le Réseau « Action INψ ». Dans cette perspective, pendant toute la durée de l'épidémie et les bouleversements qu'elle engendrera, les psychologues participant à ce projet, vous accompagneront et vous conseilleront, quelle que soit la nationalité ou l'endroit où vous vivez, en particulier pour ceux qui sont expatriés, les seniors isolés dans les institutions ou chez soi, les personnes souffrant de pathologies psychiques, les sans-abri, les immigrants, tous ceux qui, comme nous tous, sont en détresse...

La consultation peut s'effectuer, selon le praticien, en 4 modes, hautement sécurisés :

- par téléphone ;
- en visuo ;
- en audio ;
- par tchat.

Différents professionnels qualifiés (psychologues, psychothérapeutes) proposeront des consultations gratuites durant 4 semaines.

Langues parlées des praticiens : anglais, arabe, français, italien, portugais, serbo-croate, slovène...

Le titre de psychologue et/ou de psychothérapeute est un titre professionnel protégé par la loi, garantie pour le public.